



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving
- PWGSC
1550 Avenue d'Estimauville
1550 D'Estimauville Avenue
Québec
Québec
G1J 0C7

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
TPSGC - PWGSC
601 - 1550 Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Title - Sujet Chambres environnementales	
Solicitation No. - N° de l'invitation W7701-176259/A	Amendment No. - N° modif. 005
Client Reference No. - N° de référence du client W7701-176259	Date 2017-01-31
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$QCW-029-16999	
File No. - N° de dossier QCW-6-39253 (029)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-02-06	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Laliberté Seyer, Arlow	Buyer Id - Id de l'acheteur qcw029
Telephone No. - N° de téléphone (418) 649-2824 ()	FAX No. - N° de FAX (418) 648-2209
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W7701-176259/A

N° de la modif - Amd. No.
005

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCW029

N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7701-176259

File No. - N° du dossier
QCW-6-39253

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Modification 005

Titre : Chambres environnementales en température et en d'humidité

W7701-176259/A

Inclus dans la présente modification :

Questions et réponses (1-3)

Question #1: Dans l'énoncé de besoin initial, sections 7.1.2.1 et 7.2.2.1, la plage d'humidité relative demandée est entre 10% à 98%. Or, à la modification 003 datée du 27 janvier 2017, page 4, question 5.10 pour la chambre de grand format et la question 5.8 pour les chambres de petit format, il est indiqué que vous n'acceptez pas cette plage d'humidité relative. Voulez-vous une chambre en température/humidité ou seulement en température?

Réponse #1: Nous voulons des chambres en température/humidité avec une plage d'humidité relative (HR) entre 10% et 98%, une fluctuation minimale et maximale de 3% du point de consigne et une uniformité minimale et maximale de 3%. Nous n'acceptons par une uniformité de l'HR de +/- 5% comme suggérée aux questions 5.10 et 5.8.

Question #2: Étant donné l'inflammabilité de la plasticine, la température de la surface chauffante doit être limitée à 140°C (200 x 0.8 – 20). Ceci implique que la température des chambres ne devrait pas dépassée 105-110°C. Est-ce acceptable?

Réponse #2: Non, nous conditionnons toujours la plasticine à des températures inférieures à 45°C. Nous voulons conserver la plage de température des chambres entre -65°C et +175°C.

Question #3: Considérant la réponse à la question 5.11 pour les chambres de petit format de la modification 003 « *La chambre peut supporter une masse de 100 kg sur une surface de 600*800mm : NON* », pouvez-vous confirmer pourquoi ceci n'est pas acceptable? Est-ce à cause du poids maximal pouvant être supporté ou de la dimension de la surface?

Réponse #3: Ceci n'est pas acceptable à cause de la dimension de la surface, qui est plus grande que l'exigence technique minimale 7.1.3.3 (...90 kg répartie sur une surface de 16" (406 mm) par 18" (457 mm)).